

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_218

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION MITIC ET LA VILLE DE CHATOU

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Paul MARSAL à Véronique CHANTEGRELET, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Olivier LASSAL, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux orientations de la Ville dans le cadre de sa Politique Publique Enfance-Jeunesse, la Ville de Chatou et l'association Mouvement Innovateur de Théâtre d'Improvisation de Chatou (MITIC) ont établi un partenariat prévoyant la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente de l'Espace 16/25 ans ainsi que du

matériel son et lumière associé, pour l'organisation de quatre spectacles.

En contrepartie, l'association s'engage à proposer gratuitement un stage d'improvisation théâtrale durant l'été.

Ce partenariat poursuit plusieurs objectifs :

- soutenir l'accès aux pratiques culturelles et solidaires ;
- favoriser une dynamique de collaboration entre deux acteurs éducatifs ;
- valoriser le vivre-ensemble et renforcer les liens entre les publics.

Au regard du bilan de l'année 2025 et des années précédentes, ce partenariat s'est avéré satisfaisant pour les deux parties.

Aussi, il est envisagé de reconduire ce partenariat à travers une convention à passer avec l'association pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable chaque année pour une durée de 12 mois, sans pouvoir excéder 48 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Il est donc proposé au Conseil municipal de reconduire la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2125-1,

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

Vu l'information donnée par mail à la Commission Solidarité Intergénérationnelle en date du 27 novembre 2025,

Considérant, conformément aux objectifs de la Politique Publique Enfance Jeunesse, la volonté de la Ville d'initier la découverte et l'accompagnement des pratiques artistiques,

Considérant que les objectifs de l'association Mouvement Innovateur de Théâtre d'Improvisation de Chatou (MITIC) et le programme d'actions qui en découle contribuent pleinement au développement des objectifs poursuivis par la Ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la Ville et l'association MITIC,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :
Emmanuel LOEVENBRUCK

Publiée le : 22/12/2025